

**Projet “Fonds dédié aux droits humains : appui structurel et soutien aux méso-projets liés au secteur des droits humains”
(projet FDDH)**

Termes de référence

Note d'intention (NIONG) complète

Date limite de soumission des propositions : 28/11/2023

1. Contexte du projet

La réflexion qui guide à l'origine la conception du projet FDDH découle des conclusions d'une étude commanditée par le Ministère de l'Europe des Affaires Étrangères (MEAE) dans le courant de l'année 2020 pour envisager la faisabilité de la création d'un mécanisme de financement dédié au secteur des droits humains. Cette étude finalisée en janvier 2021 par des consultants indépendants constate la pertinence et la nécessité de créer un Fonds de soutien destiné aux associations françaises de droits humains actives à l'international pour financer des méso-projets. Elle désigne également la Plateforme Droits Humains (PDH) comme étant la structure à même en termes de légitimité à porter le projet FDDH, puisqu'elle regroupe en son sein 29 associations françaises du secteur (voir site internet : <https://www.platformedh.fr/>).

Depuis la restitution de cette étude de faisabilité, des échanges tripartites entre la PDH, l'Agence Française de développement (AFD) et le MEAE ont permis d'affiner les réflexions autour d'un mécanisme de financement intermédié géré par la PDH avec une phase pilote de deux ans à hauteur de 2 millions d'euros réservée aux membres de la PDH sur la base d'une note conceptuelle réalisée par la PDH et annotée par l'AFD et le MEAE (document qui sera partagé au·à la consultant·e). Cependant, l'action est pensée en un programme de trois phases avec une volonté d'apprentissage, d'adaptation, d'accroissement du mécanisme entre les différentes phases et d'ouverture de celui-ci à d'autres acteurs (à l'ensemble des organisations du secteur des droits humains, et aux organisations de la société civile locales).

Le projet FDDH entend répondre à la problématique générale exposée dans l'étude de faisabilité, à savoir **financer les méso-projets** tout en s'inscrivant dans une démarche plus globale, à savoir **l'accompagnement sur un volet financier du renforcement structurel** des associations françaises du secteur des droits humains (=deux principaux objectifs du

IOI Plateforme IOI Droits humains

projet). Le projet FDDH a vocation indirectement à répondre au développement de projets qui ne peuvent être directement financés par le mécanisme “Initiative OSC” de l’AFD et renforcer la structuration des acteurs français établis et ayant fait la preuve de leur pertinence, reconnaissance et de leurs expériences.

Dans le cadre du dispositif “Initiative OSC” de l’AFD, la PDH et ses membres souhaitent finaliser une note d’initiative OSC (NIONG) pour un projet “FDDH” d’appui structurel et financier des méso-projets des associations françaises membres de la PDH. Un enjeu de fonds sera à prendre en compte tout au long du montage du projet “FDDH”, à savoir l’articulation entre les deux dynamiques collectives : PDH et FDDH, afin que ce nouveau projet n’impacte pas la dynamique collective et le mandat du réseau PDH. Le commanditaire de cette prestation de montage est le secrétariat exécutif de la PDH (géré et accueilli par l’association Agir ensemble pour les droits humains, membres de la PDH) en concertation avec les instances de gouvernance de la PDH (Bureau et COPIL).

2. Objectifs et résultats attendus de la prestation

La prestation vise à appuyer les organisations membres du réseau PDH dans l’élaboration du projet FDDH, en soutenant notamment cette dynamique par le biais de techniques d’animation participatives.

Il est attendu du·de la prestataire (ou de l’équipe de consultant·e·s) les réalisations suivantes :

- Animation d’ateliers participatifs auprès d’acteurs clés membres du réseau (dont le nombre exact devra être déterminé avec le·la prestataire) visant à **identifier la gouvernance, et formaliser le fonctionnement et les procédures du fonds, dont les procédures de gestion des risques** en conformité avec les normes de l’AFD (transparence, concurrence, diligence, efficacité et clarté du FDDH, soutien des ONG du secteur droits humains, etc) pour une efficacité et une clarté du FDDH, et **le portage, les objectifs**, les résultats, les activités, les indicateurs (cadre logique, chronogramme et budget) ;
- Appui à la compréhension, l’élaboration et la relecture de la note d’initiative (NIONG) complète et de ses annexes (notamment le budget) avec l’ensemble des parties prenantes, comprenant la note de transparence, la description du projet, les annexes et le budget prévisionnel détaillé.

L’équipe du commanditaire de la prestation facilitera le travail du·de la consultant·e tout au long de sa mission. Les différentes organisations membres du réseau PDH s’engagent à dédier du temps pour faciliter le travail du·de la prestataire.

IOI Plateforme IOI Droits humains

3. Livrables attendus

- Supports visuels pour les ateliers et ordres du jour des ateliers conjointement avec le commanditaire ;
- Compte-rendus des échanges et décisions prises lors des ateliers, avec des recommandations en vue de la formalisation de la NIONG ;
- Proposition contenant différentes hypothèses de mise en place du mécanisme en termes de protocoles, procédures, étapes à suivre (à travailler notamment durant les ateliers avec les membres), mais également une architecture précise du fonds dédié comprenant le schéma de gouvernance, la validation opérationnelle de projets et l'articulation entre la gouvernance du fonds et la gouvernance des autres projets AFD de la PDH ;

4. Modalités de la prestation

La prestation se déroulera de mi-octobre à décembre (dates définitives à définir avec le consultant-e au début de sa mission). Des points réguliers seront organisés avec le commanditaire de la prestation, et les instances décisionnaires de la PDH (Bureau et COPIL).

Les ateliers à destination des organisations membres du réseau PDH seront organisés en ligne entre début janvier et début février 2023 auprès d'acteurs clés membres du réseau, et les livrables en découlant seront partagés au plus tard le 5 février 2023.

5. Ressources documentaires disponibles

- Etude de faisabilité concernant la création d'un fonds de soutien aux associations françaises engagées dans les droits humains à l'international dans le cadre du partenariat entre les pouvoirs publics français et la PDH, commanditée par le MEAE et réalisée par Olivier Consolo et Sarah Chelal en janvier 2021.
- Powerpoint de restitution de cette étude de faisabilité ;
- Synthèse de l'étude de faisabilité sur la création d'un fonds pour des projets liés au secteur des droits humains, réalisée par Hugues Cayzac en juin 2021 ;
- Note conceptuelle "Fonds dédié aux droits de l'Homme : appui structurel et soutien aux micro-méso-projets liés au secteur des droits humains, réalisée par la PDH en octobre 2022, et sa version commentée par l'AFD et le MEAE ;
- Document d'orientation stratégique société civile et engagement citoyen 2023-2027 du MEAE ;
- Tout document récolté et transmis sur les fonds intermédiés existants, ainsi que le contact des personnes ressources.

6. Compétences requises

- **Expérience technique et opérationnelle approfondie de la conception et la mise en œuvre de Fonds intermédiés (prérequis) ;**
- Expérience éprouvée sur l'animation participative d'atelier (avec un nombre conséquent de participants) ;
- Compréhension du secteur des droits humains ;
- Compétence prouvée en montage de dossiers AFD ;
- Qualités d'analyse, rédactionnelle ;
- Pédagogie, diplomatie, aisance relationnelle.

7. Modalités de réponse

Les prestataires intéressé·e·s enverront une proposition constituée des éléments suivants (une équipe de consultant·e·s peut être constituée) :

- Un curriculum vitae du·de la consultant·e (ou de chacun·e des membres de l'équipe de consultant·e·s) ;
- Une offre contenant :
 - Une description de la compréhension de la mission ;
 - Une méthodologie présentant le contenu de la prestation supprimée, son déroulement et un calendrier de la mission ;
 - Un volet financier succinct qui prend en compte, en les détaillant les coûts liés à la prestation (honoraires) ;
 - Les disponibilités du·de la consultant·e de janvier à mi-mars 2023.

Le devis ne pourra pas dépasser le montant total de 15 000 euros TTC pour l'ensemble de la prestation.

Les propositions sont à adresser par mail à l'adresse suivante au plus tard le 28/11/2023 à 18h (au soir) sous la référence Projet FDDH 2023 : contact@plateformmedh.fr